



Comité Technique Ministériel du 19 décembre 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

La création de l'agence française de la biodiversité va entériner la disparition de l'ONEMA, de l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France n'auront même pas vécu 10 ans...

Tout a commencé par une annonce en septembre 2012 du Président de la République de façon autoritaire, sans concertation et sans tenir compte de l'engagement d'une mission parlementaire préalable. Des rapports ont ensuite été produits par deux hauts fonctionnaires sans concertation au niveau des instances ministérielles. La première et dernière présentation en Comité technique ministériel s'est tenue le 18 juin dernier !

Entre temps, deux réunions au cabinet du ministre de l'écologie ont eu lieu sans que le texte puisse être examiné point par point - et encore moins alinéa par alinéa. Il y a eu au contraire une démarche d'obstruction de la part des représentants du ministère qui, à plusieurs reprises, ont tout fait pour éviter de répondre aux interrogations qui pouvaient gêner. Le ministère n'a même pas pris la peine d'organiser un groupe d'échange sur le projet de loi sur la base d'un projet de texte qui ne serait pas figé en réunion interministérielle.

En propos liminaire, nous pourrions faire une longue liste des différents sujets relatifs à l'AFB : incohérence du périmètre / disparition de certaines missions, transferts depuis les services déconcentrés / absence de visibilité sur l'architecture territoriale (DIR/SD et sièges) / rôle des préfets / préservation des missions de police / moyens et effectifs / risques liés à la notion de rattachement / absence de visibilité sur la date de création...

Nous reviendrons à nouveau sur une partie de ces questions au travers des amendements que nous proposerons tout-à-l'heure.

Enfin, concernant les préoccupations statutaires des agents contractuels et des corps environnement, le compte n'y est pas. Nous ne pouvons donner crédit à vos engagements de traiter de ces questions en préalable à la création de l'AFB alors que vous ne répondez pas à nos interpellations sur un sujet comme celui de la précarisation. Prochainement des agents précarisables risquent de voir leur CDD non renouvelé alors qu'ils auraient pu être titularisés sur place !

Au final, vous nous présentez aujourd'hui un projet de loi figé en interministériel, qui déstabilisera l'ensemble de l'action publique dans le domaine de l'environnement, qui servira de support aux mesures MAP (RGPP++), qui ne répondra pas aux revendications statutaires des agents, qui fera disparaître plusieurs établissements, qui réduira mécaniquement les moyens consacrés à la biodiversité...

Le projet de loi qui sera examiné donne à penser que ce qui motive réellement le ministère est : « *Qu'importe le contenu, pourvu qu'on ait l'affichage* »

Je vous remercie.